



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 5 JANVIER 2015

PERSONNEL

Suite à l'ancienneté d'un agent, le Conseil Municipal décide de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial de 1^{ère} classe, en remplacement de celui d'Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe, et de nommer cet agent à compter du 1^{er} février 2016,

BORNE ELECTRIQUE

Le Conseil Municipal approuve le transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » au SDEY pour la mise en place d'un service comprenant la création et la gestion de bornes de recharges de véhicules électriques

Le Conseil Municipal accepte la pose d'une borne rapide complétée d'un panneau lumineux subventionné par le SDEY.

COMMERCE

Le Conseil Municipal décide de désigner le cabinet d'étude KREA pour la Maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement d'un commerce dans le bâtiment de l'ancienne cantine.

PRET RELAIS LOTISSEMENT-ZONE ARTISANALE - COMMUNE

Le Conseil Municipal décide de contracter un prêt relais auprès de la Banque Populaire pour un montant 1 300 000 € maximum à un taux de 1,25%. Ce prêt est une aide de trésorerie sur trois opérations : le lotissement, la zone artisanale et le budget principal. Le décaissement de trésorerie sera ajusté dans les 12 mois qui suivent la signature du contrat et le remboursement sera terminé dans les 4 ans qui suivent cette même signature.

CONVENTION ORANGE

Le Conseil Municipal décide d'accepter le devis de dissimulation des réseaux d'Orange, rue de Ligny - Egriselles à VENOY pour un montant de 587,37 € net.

DIVERS

Le Service Technique de la F.D.CY, effectuera, dans le cadre du suivi de la faune sauvage, des comptages de nuit avec phare, le 16 février 2016, le 23 février 2016 et le 1^{er} mars 2016 de 19h à 2h.